

# Communiqué cacheté.pdf

Fichiers de Phoenix



**MINISTRE DE LA SANTE ET  
DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL  
DE BANFORA

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE**



**BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

## COMMUNIQUE

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Banfora a le plaisir d'informer le public burkinabè de l'ouverture des concours directs de recrutement de personnel au profit du CHR de Banfora dans le centre unique de Banfora conformément aux postes à pourvoir dans le tableau ci-dessous :

Postes à pourvoir	Nombre	Diplôme
Chauffeurs/ambulanciers	03	CEP + permis de conduire de catégorie C
Auxiliaires de Pharmacie	05	CEP + diplôme d'auxiliaire en Pharmacie
Caissiers	05	CEP + diplôme de caissier
Agents de buanderie	05	CEP
Secrétaire	01	BEPC ou diplôme équivalent +diplôme en secrétariat
Agent de morgue	01	CEP



# **I. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

## **1. Conditions générales**

Peuvent faire acte de candidature les personnes des deux (02) sexes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité burkinabè ;
- jouir de ses facultés physiques et mentales exigées pour l'exercice de l'emploi ;
- être âgé de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2024 ;
- n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme de trois (03) mois au moins ou avec sursis de dix-huit (18) mois au moins ;
- être de bonne moralité et être immédiatement disponible.

Les personnes déjà intégrées dans la Fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours. Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **2. Conditions particulières**

Pour le concours d'agent de morgue, les candidats doivent :

- être âgés de 30 ans au minimum et 40 ans au maximum.

## **3. Dossiers de candidature**

Chaque dossier de candidature doit comporter :

- Une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA datée et signée du candidat et adressée à monsieur le Directeur général du Centre hospitalier régional de Banfora ;

- Un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- Une copie légalisée du diplôme requis ou de son attestation en cours de validité ;
- Une copie légalisée de la CNIB ;
- Une copie légalisée du permis de conduire de catégorie c pour le concours de chauffeurs/ambulanciers.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

**NB :** Les candidats déclarés définitivement admis seront intégrés par le Centre Hospitalier Régional de Banfora en qualité de fonctionnaire de la Fonction Publique Hospitalière conformément aux textes en vigueur.

A cet effet, ils devront fournir pour complément de leur dossier :

- ✓ un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- ✓ une copie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- ✓ un certificat de visite et de contre visite timbré à 300 francs.
- ✓ un extrait d'acte de mariage pour les candidats de sexe féminin s'il y a lieu ;
- ✓ une attestation ou dispense SNP s'il y a lieu.

#### **4. Dépôt et date de clôture des candidatures**

Les dossiers de candidature sont reçus à la Direction des ressources humaines du Centre Hospitalier Régional de Banfora tous les jours ouvrables de **08 heures à 16 heures** pour compter du **lundi 22 avril au jeudi 02 mai 2024**.

Par ailleurs, les candidats sont informés que les fiches de postes peuvent être consultées tous les jours ouvrables de **08 heures à 12 heures** puis de **13 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes** jusqu'à la clôture de la réception des dossiers.

## **II. ADMINISTRATION DES EPREUVES**

La date de l'administration des épreuves écrites de recrutement vous sera communiquée ultérieurement et se décompose ainsi que suit :

**Culture générale.....Coef. 1**

**Epreuve technique.....Coef. 2**

**NB : Pour le concours de chauffeurs/ambulanciers, l'épreuve technique sera à la fois théorique et pratique.**

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Les candidats doivent se présenter devant la salle de composition munis d'une CNIB ayant servi au dépôt ou d'un passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

L'appel des candidats est fixé à 6h 30mn le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu de composition sera précisé ultérieurement.

Le Directeur général

**Bruno DEMBELE**

Administrateur des hôpitaux et des Services de santé



### **DIFFUSIONS :**

Trois (03) jours pour compter du mercredi 17 avril  
au vendredi 19 avril 2024 à la **Radio nationale** en Français, Mooré, Dioula  
et Fulfuldé à la **Radio catholique** en Français, Mooré, Dioula et Sénoufo,  
à la **Radio Mugnu** en Français, Tchiramba, Turka et Karaboro